



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et anciens combattants : fonctionnement

Question écrite n° 105719

Texte de la question

M. Olivier Dassault alerte M. le Premier ministre sur le non-renouvellement de l'actuel Gouvernement en son sein de secrétaire d'État aux anciens combattants. Il se fait ainsi l'écho et le relais de très nombreuses associations d'anciens combattants. Au cours du XXe siècle, des tranchées de Verdun aux sables des Aurès en passant par les pentes de Monte-Cassino et la cuvette de Dien-Bien-Phu, près de 2 millions de soldats sont tombés au champ d'honneur sous les plis du drapeau tricolore. Bien d'autres ont été blessés. Quant à ceux qui ont eu la chance de revenir, ils ont été marqués à vie par leur expérience du feu et ont sacrifié une part de leur jeunesse pour la Patrie. Aussi, à l'heure où l'on s'interroge sur les ferments de notre identité et de notre cohésion nationales, le souvenir et la commémoration des épreuves partagées par notre peuple comportent d'irremplaçables vertus unificatrices. Les anciens combattants ne comprennent pas la disparition d'un secrétariat d'État aux anciens combattants. Si c'est un oubli temporaire, c'est une négligence regrettable. Si c'est un oubli volontaire, c'est une profonde offense faite à la mémoire de ceux qui sont morts pour la Patrie et de ceux qui ont lutté pour elle. Aussi, connaissant son attachement aux valeurs et aux hommes et femmes qui ont fait la grandeur de la France d'hier, aujourd'hui et demain, il désire savoir si la nomination d'un secrétaire d'État aux anciens combattants est prochainement envisagée. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Texte de la réponse

La suppression du poste ministériel de secrétaire d'État aux anciens combattants n'influe en rien sur la prise en compte des intérêts du monde combattant, la préservation du droit à réparation, la présentation de budgets conformes aux légitimes aspirations de ceux qui ont tant donné pour leur pays et la promotion d'une politique de mémoire ambitieuse. Le ministre de la défense et des anciens combattants tient à rassurer les associations d'anciens combattants, étant déterminé à jouer pleinement son rôle de ministre des anciens combattants et à veiller à ce que leurs préoccupations recueillent toute l'attention qu'elles méritent.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105719

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3786

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5797